

# LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

# 2016



## Bulletin municipal n°18

## **Le Mot du Maire**

L'année 2015 aura été une année bien tourmentée.

La France a été la cible d'attentats perpétrés par des fanatiques qui ont voulu atteindre ce que nous avons de plus chère LA LIBERTE.

Liberté de penser, de s'exprimer par l'écrit, la parole, sa tenue vestimentaire...

Vivre tout simplement, vivre en harmonie avec chacun, quelque soit sa couleur de peau ou sa religion.

Ces personnes extrémistes ne connaissent pas le peuple Français.

Confronté à différents conflits, les français ont su montrer leur capacité de résistance face à l'ennemi, leur courage, leur volonté de rester libres.

Aujourd'hui, nous devons plus que jamais nous montrer solidaires tolérants et optimistes.

La difficulté économique (nouvelle baisse des dotations) toujours présente ; nous avons maintenu les taux d'imposition, notre budget sera établi en conséquence.

Comme chaque année vous pourrez prendre connaissance de ce qui a été réalisé en 2015 et des nouveaux projets de 2016.

Tout ce travail effectué ou à venir demande du temps, de l'énergie, de la patience et une bonne dose d'optimisme ce dont vos élus ne manquent pas.

Je remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement, les agents administratifs et Techniques pour leur disponibilité et leur implication dans la vie communale.

A vous Bocharde et Bocharde nous vous souhaitons une très bonne année, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.

**ETRE LIBRE  
CE N'EST PAS SEULEMENT  
SE DEBARRASSER DE SES CHAINES  
C'EST VIVRE DE MANIERE  
A RENFORCER  
LA LIBERTE DES AUTRES.**

**NELSON MANDELA.**



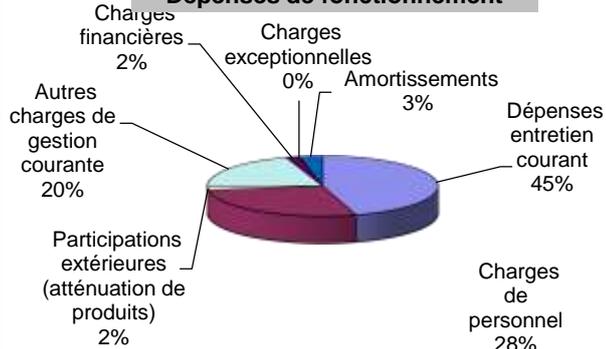
**L'équipe municipale,  
Vous souhaite une excellente  
Année 2016**

**Sommaire du Bulletin n°18**

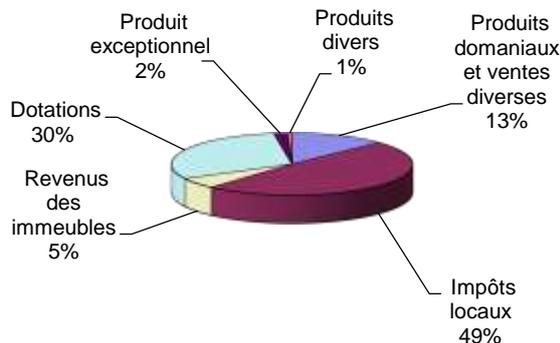
Le Mot du Maire	2
Les Finances communales	4 - 5
Urbanisme	6
<u>Travaux et Evènements sur la commune en 2015</u>	7 - 12
Voirie	Plan communal de Sauvegarde
Intempéries du 1 <sup>er</sup> mai	Notre Cimetière - La Forêt
Projet Ecole	Le Retour du Gypaète Barbu
Loi « NOTRE » Nouvelle organisation territorial de la République	12
Informations administratives	13
Les Sapeurs-Pompiers du Bouchet-Mont-Charvin -	
Centenaire des Commémorations du 11 Novembre 1914-1918	14
Regroupement Pédagogique Intercommunal	15
Le Sou des Ecoles - MFR l'Arclosan	16
Association des Vergers de la Vallée de Thônes	17
CABS	18
Le Club des Montagnards - Saveurs des Aravis	19
Association Touristique du Charvin	20 - 21
Syndicat d'Apiculture et Groupement de Défense Sanitaire Apicole	
Déclaration annuelle	22
La Farandole	23
ADMR des Vallées de Thônes - L'Histoire du Bouchet-Mont-Charvin	24
Fêtes et cérémonies - Les dangers du Monoxyde de Carbone	25
TNT HD Arrive le 5 avril 2016 - Attention aux appels téléphoniques frauduleux !	26
C.C.V.T. Info tri	27 - 28
Incivilités au Bouchet-Mont-Charvin -	
Relais itinérant assistants maternels et parents	29
Etat-civil 2015	30
Informations pratiques	31

# Les Finances communales

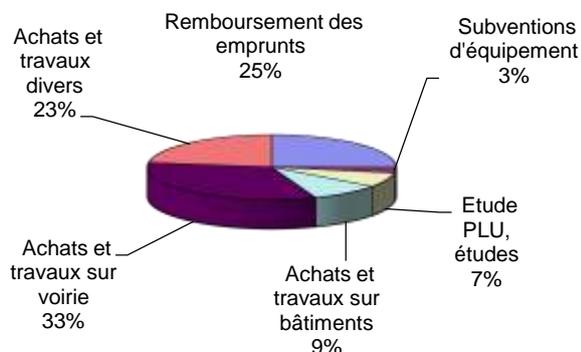
## BUDGET PRINCIPAL Réalisé 2014 Dépenses de fonctionnement



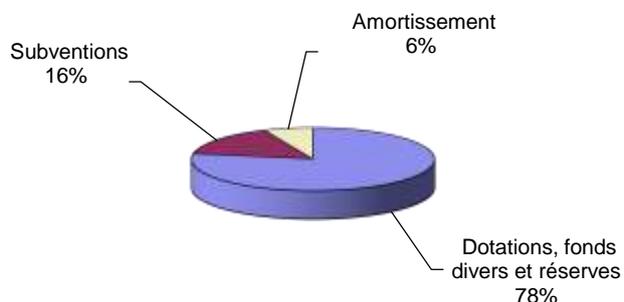
## BUDGET PRINCIPAL Réalisé 2014 Recettes de fonctionnement



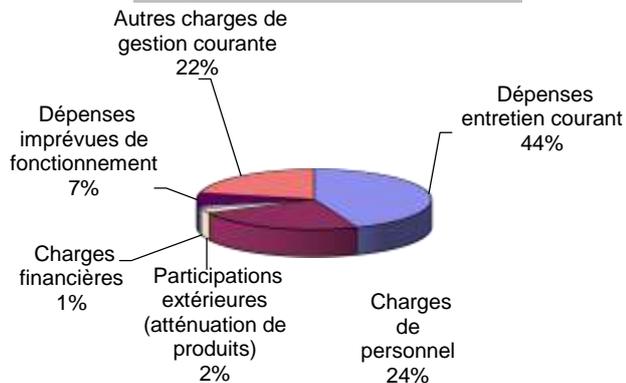
## BUDGET PRINCIPAL Réalisé 2014 Dépenses d'investissement



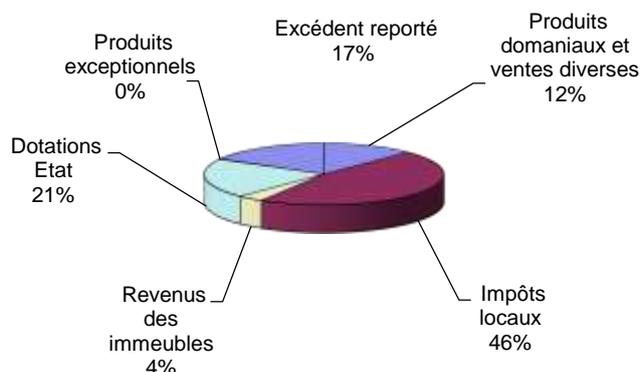
## BUDGET PRINCIPAL Réalisé 2014 Recettes d'investissement



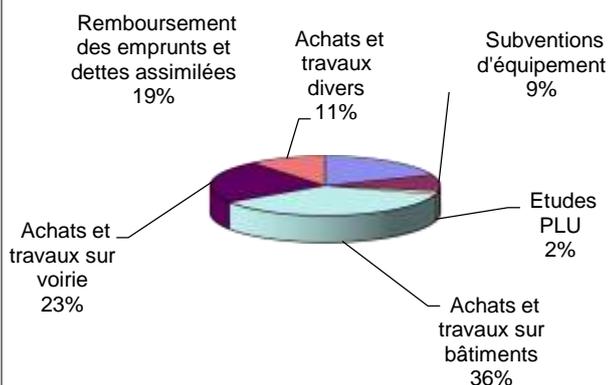
## BUDGET PRINCIPAL Prévu 2015 Dépenses de fonctionnement



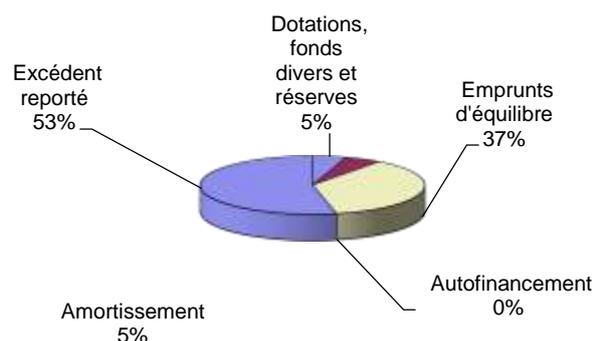
## BUDGET PRINCIPAL Prévu 2015 Recettes de fonctionnement



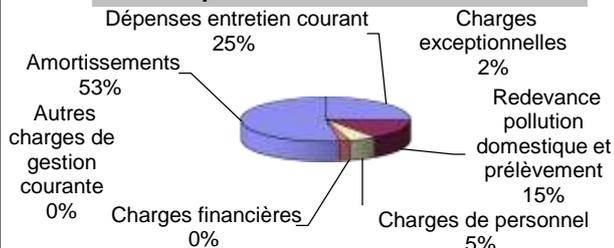
## BUDGET PRINCIPAL Prévu 2015 Dépenses d'investissement



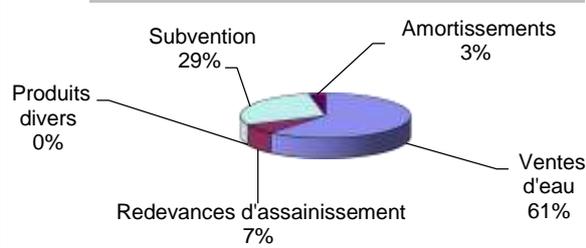
## BUDGET PRINCIPAL Prévu 2015 Recettes d'investissement



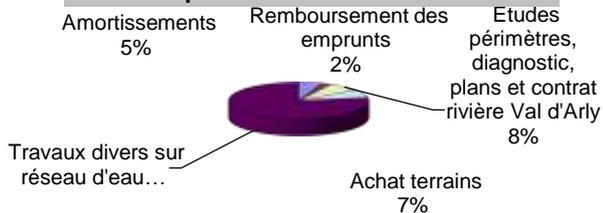
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2014**  
**Dépenses de fonctionnement**



**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2014**  
**Recettes de fonctionnement**



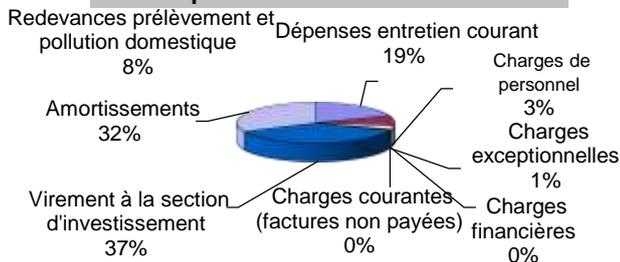
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2014**  
**Dépenses d'investissement**



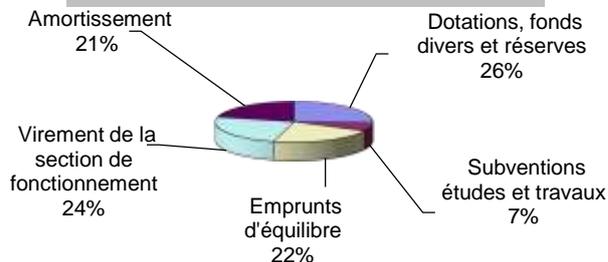
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2014**  
**Recettes d'investissement**



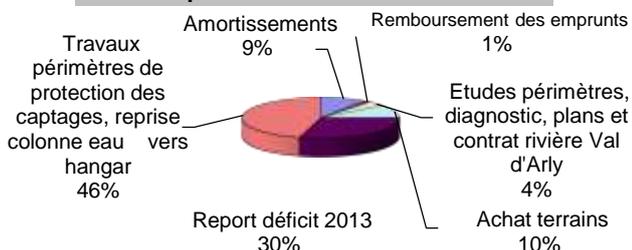
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2015**  
**Dépenses de fonctionnement**



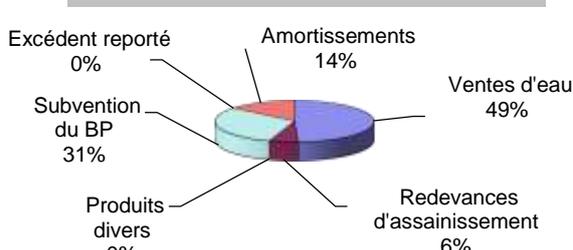
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2015**  
**Recettes d'investissement**



**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2015**  
**Dépenses d'investissement**



**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2015**  
**Recettes de fonctionnement**



**BUDGET ANNEXE AGRICOLE**

Réalisées 2014		
Dépenses entretien courant	1 524,43 €	<b>Total dépenses fonctionnement 3 147,74 €</b>
Charges financières	1 623,31 €	
Location de l'alpage	0,00 €	<b>Total recettes fonctionnement 0,00 €</b>
Remboursement des emprunts	10 905,36 €	<b>Total dépenses investissement 10 905,36 €</b>
Travaux	0,00 €	
Emprunt	0,00 €	<b>Total recettes investissement 0,00 €</b>
Prévues 2015		
Dépenses entretien courant	5 200,00 €	<b>Total 6 500,00 €</b>
Charges financières	1 300,00 €	
Location de l'alpage	6 500,00 €	<b>Total 6 500,00 €</b>
Remboursement des emprunts	10 020,59 €	<b>Total 28 913,10 €</b>
Travaux sur l'alpage avec AFP	5 000,00 €	
Déficit reporté	13 892,51 €	<b>Total 28 913,10 €</b>
Emprunt	19 946,34 €	
Excédent de fonctionnement	4 988,76 €	<b>Total 28 913,10 €</b>
Subv. Conseil Départemental	3 978,00 €	



## Les demandes de permis de construire

NOM DU DEMANDEUR	LIEU-DIT	PROJET	RESULTATS
<b>PERILLAT-MERCEROZ Grégoire</b>	Chef-lieu	Création d'une fenêtre en façade ouest	Accordé
<b>BARDET Jean-Luc</b>	Banderelle	Agrandissement résidence	Sans suite
<b>DEPOMMIER Andrée</b>	Mont de Banderelle	Reconstruction à l'identique	Accordé
<b>BARDET Jean-Luc</b>	Banderelle	Agrandissement résidence	Accordé
<b>THIAFFEY-RENCOREL Roland</b>	La Perrière	Changement matériaux toit + implantation places parking	Refusé
<b>RICHARD Brigitte</b>	Les Places	Démolition totale du bâtiment	Accordé
<b>LOSSERAND Thierry</b>	La Ville de Rosset	Réhabilitation d'une grange en résidence secondaire	Accordé

## Les demandes de déclaration préalable

NOM DU DEMANDEUR	LIEU-DIT	PROJET	RESULTATS
<b>LE HIR Marie</b>	Le Mont de Banderelle	Mazot à destination des plantes médicinales	Sans suite
<b>ESTURILLO David</b>	La Savattaz	Création d'ouverture de façade + balcon	Accordé
<b>THIAFFEY-RENCOREL Bernard</b>	La Longeret	Division en vue de construire	Sans suite
<b>LEBOUC Jean-Jacques</b>	Le Cernix	Création de capteur solaire supplémentaire	Accordé
<b>SCI du Cernix</b>	Le Cernix	Création de capteur solaire	Accordé
<b>BAUDEMOULIN Gérard</b>	Banderelle	Création d'une terrasse sur pilotis	Accordé
<b>PORCHERON Michel</b>	Les Dzeures	Création d'un abri voiture	Accordé
<b>THIAFFEY-RENCOREL Bernard</b>	La Longeret	Division en vue de construire	Tacite
<b>HUART Joseph</b>	Le Mont de Banderelle	Construction d'un mazot et réfection d'un toit	Refus
<b>SCI ISIS</b>	Le Mont de Banderelle	Remplacement tuiles par toiture végétalisée et agrandissement terrasse en bois	Tacite
<b>DEPOMMIER Roland</b>	La Savattaz	Réfection de 2 fenêtres en façade sud à l'identique	Accordé
<b>BULLOUK David</b>	Chef-lieu	Construction d'un abri	Accordé
<b>IDEIS</b>	Chef-Lieu	Création d'un local vélo	Accordé
<b>ESTURILLO David</b>	La Savattaz	Création d'une clôture	Accordé
<b>VICTOIRE Dominique</b>	La Perrière	Création d'un abri de voiture et réfection de la toiture	Accordé
<b>ROMAND Michel</b>	Le Cernix	Construction d'un abri de jardin	Accordé
<b>BLANC-GARIN Joëlle</b>	Banderelle	Division de terrain	Refus
<b>CASSAGNERES Marc</b>	Le Mont de Banderelle	Ouverture de fenêtres à l'étage	Accordé
<b>THIAFFEY-RENCOREL Jérôme</b>	Le Mont de Vasseline	Création d'ouverture en façade	Refus
<b>BARBOSA Dominique</b>	Le Cernix	Division en vue de construire	Accordé

## Travaux et évènements sur la commune en 2015

### Voirie



Notre programme d'entretien habituel a été fortement chamboulé par les intempéries de début mai. En effet, suite aux dégâts causés par les fortes chutes de pluie et le ruissèlement abondant, nous avons été contraints de pallier aux urgences dans l'attente du retour de demande d'indemnisation auprès de l'Etat.



C'est ainsi que nous avons engagé un programme court d'entretien notamment sur le Pont de La Perrière qui nécessitait une réfection des rives en béton.

Nous avons prolongé nos efforts sur le drainage de la route du Terrel à Banderelle, par un busage drainant de l'accotement.

Ces travaux d'assainissement étant terminés depuis le virage d'accès vers le lieu-dit « sur Cons » et le carrefour avec le RD 162, nous allons pouvoir envisager la réfection de la voirie qui souffre énormément.

Le busage d'accotement réalisé en deux ans sur toute la longueur a également permis d'élargir la route, bien fréquenté, notamment en hier.

Ces derniers travaux ont été réalisés par l'entreprise BEBER TP moins disante pour des montants respectifs :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| - le busage route de Banderelle | 9916,80 € TTC |
| - Le Pont de la Perrière        | 2359,20 € TTC |



L'accueil amont a été repensé afin de prévoir de nouvelles crues et des venues intempestives de matériaux.

L'entreprise EUROVIA retenue après consultation, a réalisé un tapis d'enrobé au niveau des Provards afin de restituer un profil largement amélioré sur une longueur de 120 m, pour un montant de 8000 € HT.

Félicitations aux entreprises pour la

qualité et la rapidité des travaux malgré les difficultés potentielles que cela représentaient.

FAUCHAGE SARL CROSET pour un montant de 2820 euros TTC.

### Travaux sur le réseau d'eau.

Cette année nous avons continué notre campagne de regroupement des compteurs.

Avec la réalisation d'une chambre de vannes au Hameau de la Savatte. Cette opération d'un coût de 7066,98 euros TTC permet de rassembler les compteurs pour faciliter leurs accès, elle permet également de mieux gérer nos canalisations en facilitant les interventions.



### Prévision de travaux en 2016

Nos routes sont les principales victimes de ces baisses de recettes et on ne peut plus se contenter de réaliser des tapis d'enrobé confortable certes mais très coûteux. Il devient indispensable d'utiliser d'autres techniques moins coûteuses qui permettent à nos routes de se dégrader plus lentement.

Les emplois partiels (point à temps automatique : PATA) sont une de ces techniques. Vous les connaissez mieux sous la forme de gravillons répandus sur les routes de manière aléatoire. Il s'agit en fait de limiter la porosité de nos routes en colmatant les petites fissures que l'on ne voit pas forcément en roulant.

Ce qui peut sembler bien désagréable pendant quelques semaines, est en fait un moyen très efficace d'allonger la durée de vie de nos routes à moindre coût.

Cette année nous allons donc vous imposer ce type de revêtement afin de répondre à des impératifs budgétaires tout en laissant pas notre patrimoine partir en lambeaux.

Pendant ces travaux et notamment la semaine qui suit, nous vous recommandons la plus grande prudence et bien sûr de réduire votre vitesse.

D'autres projets de grande envergure nous attendent et il est plus que jamais nécessaire d'entretenir nos voiries de manière raisonnée.

Les fortes pluies du 1<sup>er</sup> mai 2015 ont provoqué de nombreux dégâts sur notre commune.

## Intempéries du 1<sup>er</sup> mai 2015

- Effondrement de la route de « Sur Cons »
- Rupture de la colonne d'eau potable au lieu-dit « La Coudre »
- Glissement de terrain au Mont Vasseline
- Glissement de terrain au lieu-dit « l'Arbelot » fragilisant la ligne 20.000 volts.
- Débordement et obstruction de la traversée de route aux « Provards »
- Débordement du ruisseau de la Longeret entraînant l'inondation de caves.



Dès le matin, élus, employé communal, sapeurs-pompiers, entreprises de TP locales, Régie d'électricité, RTM (service de l'Etat) étaient sur le terrain afin d'évaluer les dégâts et de parer au plus pressé : dégager les embâcles, rétablir la distribution d'eau potable, sécuriser, venir en aide aux personnes touchées par les inondations.



Dans la nuit du 2 au 3 mai élus, employé communal, entreprise de TP se sont relayés toutes les deux heures afin de surveiller le glissement de terrain au captage des « SOUGY » ;

Sans compter l'investissement humain, ces dégâts sont estimés à 270 192 €, impact non négligeable sur les finances communales !!!

A ce jour nous avons financé les travaux d'urgence : 13 125,12 €

La traversée de route aux Provards réalisée par l'entreprise BEBER TP : 30 422,40 TTC.

Reste à réaliser la remise en état de la route de « Sur Cons ».

Le bureau d'étude BETECH a été retenu pour prendre en charge ce dossier d'études géotechniques, appel d'offres, suivi de travaux etc... Montant 17 398, 80 € TTC.

Il a été décidé de réaliser une route inondable. Ces travaux consistent à remplacer l'ouvrage hydraulique par un dallot, abaisser la route. Cette solution nous a paru la plus pertinente aux regards des autres solutions proposées (consolidation du pont et réfection de la voie à l'identique) pour une estimation sensiblement pareil : montant estimé : 187 853 € HT.

Nous aurons un ouvrage, une route refaite à neuf, s'intégrera dans ces travaux la reprise d'une partie de la colonne d'eau.

L'ouvrage hydraulique actuel était déjà sous surveillance suite à un diagnostic établi par les services de l'Etat. Ces travaux seront effectués dans le courant de l'été et nécessiteront la fermeture complète de la route de « Sur Cons ».

La commune a été classé en catastrophe naturelle, ce qui a permis la prise en charges des biens endommagés par les assurances, en calamités publiques pour les biens non assurables tels que les routes.

L'Etat nous a fait savoir par courrier du 15 décembre 2015 que nous serons attributaires d'une subvention de 122 363 €.

Le conseil départemental d'une subvention de 40 787,80€.

Nous remercions vivement les sapeurs-pompiers, les entreprises : BARRET, BARRACHIN, LVTP, pour leur rapidité d'intervention, leur investissement, leur disponibilité de jour comme de nuit.

Les services de l'Etat : RTM représenté par Monsieur LIEVOIS.

Le bureau d'études BETECH représenté par Monsieur PERCIE du SERT, pour leurs précieux conseils et leur réactivité.

Je remercie personnellement l'employé communal, la secrétaire et les adjoints qui ont été présents sur le terrain, de jour comme de nuit pour me seconder dans la gestion de ces jours de crise.



## L'école du Bouchet-Mont-Charvin



Durant l'année 2015, une réflexion a été engagée avec la commune de Serraval dans le but d'améliorer l'offre scolaire sur le regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.). En effet, des travaux sont nécessaires pour faire émerger un équipement scolaire fonctionnel.

Les deux communes ont décidés de créer une commission intercommunale du projet d'école constituée d'élus des deux municipalités, celle-ci a confié au bureau d'études Teractem (ex. S.E.D.) une étude de faisabilité sur l'opportunité de réhabiliter les deux écoles actuelles ou de privilégier un site unique, soit neuf, soit une extension de

l'école de Serraval actuelle.

Teractem a sollicité pour élaborer ce rapport d'analyse : la commission intercommunale, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves.

A l'issue de ces travaux, Teractem a remis un rapport d'analyses pré-opérationnelles avec un chiffrage approximatif des différentes solutions.

Ce chiffrage a permis aux deux communes, avec l'aide de la trésorerie principale de Thônes, une analyse financière de leurs possibilités d'investissements à venir. Très rapidement, l'idée de la création d'une école neuve (+4 000 000€) a été écartée, faute de ressources financières suffisantes.

Par la suite, la commune du Bouchet-Mont-Charvin s'est positionnée sur le rattachement ou non de son école sur le site de l'école de Serraval actuel.

A l'unanimité du conseil municipal du 4 décembre 2015, celui-ci a décidé le maintien de son école au village face à l'importance, pour une municipalité, de maintenir sur son territoire un équipement scolaire garant de son identité, de sa pérennité et de sa vitalité.

**Un village sans école est un village qui se meurt.**

Le 4 février 2016, la commission intercommunale s'est de nouveau réunie pour donner suite à nos décisions et afin d'établir un calendrier.

La réhabilitation de notre école permettra également un réaménagement de la mairie trop exiguë aujourd'hui.

Toutefois les travaux ne seront pas aisés, du fait de la présence des enfants et avec l'obligation d'une rigueur budgétaire permettant le maintien de la santé financière de notre commune.



## Mise en place de notre Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)



Notre commune a travaillé sur l'élaboration et la mise en place de son Plan Communal de Sauvegarde suite aux directives du ministère de l'écologie, du développement durable. Du ministère de l'intérieur et de l'institut des risques majeurs.

Lorsqu'un accident survient sur sa commune, le maire doit être en mesure d'apprécier dans l'urgence la gravité de la situation et, si la crise est avérée, de mettre en œuvre le PCS. Celui-ci permet de répartir les missions entre les acteurs concernés en vue de gérer, puis maîtriser, une situation évolutive.

Qu'est-ce-que c'est ? Un document d'information (type fascicule) qui présente les risques majeurs auxquels le territoire communal peut être exposé et qui indique les mesures de prévention mise en place et les consignes de sécurité à appliquer.

A qui s'adresse-t-il ? Aux responsables de la commune, aux acteurs du secours, et à la population.

La mise en place du PCS est en lien avec le Plan de Prévention des Risques Majeurs (PPRM) de notre commune qui date du 03 mai 1999.

Suite à la réalisation de notre Plan Communal de Sauvegarde, la commune du Bouchet-Mont-Charvin fait appel à toutes les bonnes volontés pour adhérer à la « Réserve communale », ceci suite aux directives nationales. Cela consiste à être volontaire auprès de sa mairie pour une action citoyenne dans le cas de problème majeur sur la commune ;

Les démarches sont les suivantes ; Passez en mairie pour connaître les conditions et renseigner un document pour figurer sur notre « réserve communale » D'avance merci

Le Maire



### PLAN DE SECOURS



Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un

**DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ALERTE A LA POPULATION** par Mail et SMS.

Afin de concrétiser ce projet, nous avons besoins de vos coordonnées mail et téléphoniques.

Nous vous proposons de remplir un coupon-réponse mis à votre disposition en Mairie.

Nous comptons sur l'intérêt que vous porterez à notre demande

Ces données resteront strictement en interne au niveau de la Mairie

Le Conseil Municipal

## Notre cimetière



Le cimetière du Bouchet-Mont-Charvin date probablement des années 1900, au fil des temps, il a subi différents travaux ceux-ci en raison des sépultures et de la réglementation mise en place.

En février 2013, un règlement a été mis en place pour une gestion plus rationnelle et plus conforme aux textes en vigueur. L'année 2015 a été une année de mise en conformité de notre cimetière par la réalisation du jardin du souvenir, la mise en place d'un ossuaire, le repositionnement du columbarium et la reprise d'une partie des murs périphériques. Un effort a été consenti pour faciliter l'accès aux personnes présentant des difficultés à se déplacer.

Les travaux ont été réalisés durant la période du 01 septembre au 01 novembre 2015, Nous remercions l'entreprise « La marbrerie Annécienne » pour le travail réalisé, que de bon retour de la part de la population.

Le coût des travaux de mise en conformité s'est élevé à 27 940.00 € TTC. L'enlèvement de tombe sur 2015 a représenté un montant de 2 104.50 € TTC

Une aide de 4 500.00 € a été apportée par l'enveloppe parlementaire du Député Lionel TARDY. Pour 2016, la commune va poursuivre son action par la continuité de la reprise des murs périphériques, du goudronnage d'une partie des allées et de la zone dédiée au jardin du souvenir et en fonction des priorités budgétaires de la commune, la mise en place de couvertures sur les murs d'enceinte.

Nous allons poursuivre durant les années à venir le relèvement des tombes non visitées par les familles et de plus qui n'ont pas donné suite aux différents courriers !!

Nous remercions également l'ensemble des familles qui ont contribué dans le cadre des travaux à l'amélioration de notre cimetière.



## La Forêt

Une année courante pour les Bois du Bouchet-Mont-Charvin.

Ce sont 645 m<sup>3</sup> de bois résineux qui ont été exploités cette année. C'est une année correcte, qui n'a rien d'exceptionnelle. La vente de bois de septembre 2015 a été repoussée par les exploitants forestiers, ce qui n'a pas favorisé les ventes. Le bois se vend à un prix assez stable, ce qui évite les mauvaises surprises financières pour la commune. Néanmoins les charges d'entretien (entretien des parcelles, entretien des limites forestières) font baisser considérablement les bénéfices restants de la vente de bois.

Les besoins en bois changent ; jadis on préférait les gros arbres, et le tronc se vendait sur toute sa longueur. Dorénavant, comme dans toute l'Europe, la plupart des scieries se sont équipées pour accueillir des troncs de diamètre moyens coupés à 4 m de longueur. La forêt pousse doucement et il n'est pas toujours facile de réagir rapidement aux demandes du marché. Par sa gestion, notre partenaire l'Office National de Forêts nous assure cette transition.

## Le retour du Gypaète barbu au Bouchet-Mont-charvin



Le plus grand rapace d'Europe, le Gypaète Barbu est en Haute-Savoie depuis une trentaine d'année maintenant. Un couple est aperçu régulièrement autour du Charvin depuis 2015. Cela ne signifie pas encore qu'il niche, mais qu'il s'installe petit à petit sur le massif.

C'est une bonne nouvelle pour l'équilibre naturel que cet oiseau se nourrissant principalement des os d'animaux morts soit revenu.

Cette espèce réintroduite fait l'objet d'importants programmes de recherches. L'étude de cet oiseau continue. Si vous le rencontrez, n'hésitez pas à transmettre le maximum d'information à Etienne Marlé du conservatoire des espaces naturels ([etienne.marle@asters.asso.fr](mailto:etienne.marle@asters.asso.fr)) à Denis Zuccone, ou simplement à la mairie qui transmettra.



## LOI NOTRE : Nouvelle organisation territorial de la république

Cette loi adoptée le 16 juillet 2015, promulguée le 7 août 2015 renforce le rôle des régions et des intercommunalités au détriment des départements et des communes.

LA communauté de communes des vallées de Thônes a depuis juillet 2015 la charge des dossiers d'urbanisme gérés auparavant par la DDT, ce qui a créé 1 poste et demi.

Dans les années à venir sept compétences obligatoires devront être exercées à la CCVT :

- Actions de développement économique : zones artisanales, commerciales...
- Accueil des gens du voyage en 2017
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Loi GEMAPI le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Gestion des déchets compétences déjà intégrée
- Gestion de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Trois compétences facultatives :
  - Logement
  - Action sociale
  - Equipements sportifs et culturels

Au vu de l'intégration de ces compétences, le conseil communautaire a souhaité faire une étude financière et fiscale qui définira l'impact de cette loi sur les finances de l'intercommunalité et donc des communes.

L'objectif de l'Etat est de diminuer la dette ; sera-t-il atteint par la mise en place de cette réforme ???

## Informations administratives

### Recensement militaire

Il est rappelé que tous les jeunes de 16 ans, filles et garçons sont dans l'obligation de venir se faire recenser en mairie (dans le mois qui suit la date d'anniversaire).

Il est nécessaire de venir muni du livret de famille.

Il leur est délivré une attestation qui leur sera réclamée lors du passage du permis de conduire ou de diplômes scolaires.

Il est précisé que la possibilité de s'inscrire à la conduite accompagnée à 15 ans ne change rien à la procédure.



### Recensement des travailleurs frontaliers !

Les personnes domiciliées sur Le Bouchet-Mont-Charvin et travaillant dans le canton de Genève sont donc invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie avec les informations suivantes :

- nom et prénom,
- date de naissance,
- nom et adresse de l'employeur,
- N° de carte de travail et date de délivrance

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise, appelée communément « fonds frontaliers ». 55 % de cette dotation sont reversés aux communes en allocations directes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève.

Afin d'établir cette répartition au plus juste, le Conseil Général demande chaque année aux communes de fournir une liste des personnes en possession d'une carte de travail établie par l'Office Cantonal Genevois de la Population.

### Prolongation de la durée de validité des cartes d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette prolongation de 5 ans concerne les cartes d'identité suivantes :

- les cartes délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



Cette disposition ne s'applique pas pour les personnes mineures.

Cette prolongation ne nécessite aucune démarche particulière, la date de validité inscrite sur la carte d'identité ne sera pas modifiée.

## Les Sapeurs-Pompiers du Bouchet-Mont-Charvin

En ce début d'année 2016, je suis heureux, au nom du CPI, de vous présenter nos vœux les meilleurs pour l'année qui commence. Que celle-ci vous apporte une pleine réussite dans votre vie familiale, professionnelle et associative et qu'elle vous accorde la santé, ce bien si précieux qu'on n'apprécie pas suffisamment lorsque tout va bien.

### Les interventions :

L'année écoulée a été fructueuse pour notre CPI au niveau opérationnel pour un total de 45 interventions sur la commune.

- 11 opérations diverses
- 7 incendies
- 8 secours routiers
- 18 secours à personnes
- 1 renfort

Le niveau des effectifs se stabilise à 16 Pompiers dont 2 dames.

La compagnie a eu la chance d'accueillir une nouvelle recrue : DEPOMMIER Morgan

Pour la formation continue 85 heures en moyenne pour chaque sapeur :

- La formation se termine pour CAPORUSSO Alan, DOCHE Damien, LAMBERT Julien qui seront nommées 1<sup>er</sup> classe.
- Stage de chef d'équipe pour BADUEL Franck, CURT Claude.

Lors des inondations du début mai les pompiers ont été sollicités pendant 3 jours pour le pompage de caves remplies d'eau, de boue et d'autres produits à hauts risques !!!

Pour 2016 on espère nos nouvelles tenues et de nouvelles recrues !

Nombre de nous monte des gardes. On remercie le CS de Faverges et Thônes pour leur accueil.

Je vous remercie de nous recevoir lors de la tournée des calendriers.

Cordialement

Le Chef de Centre CURT Claude

## Centenaire des commémorations du 11 Novembre 1914-18

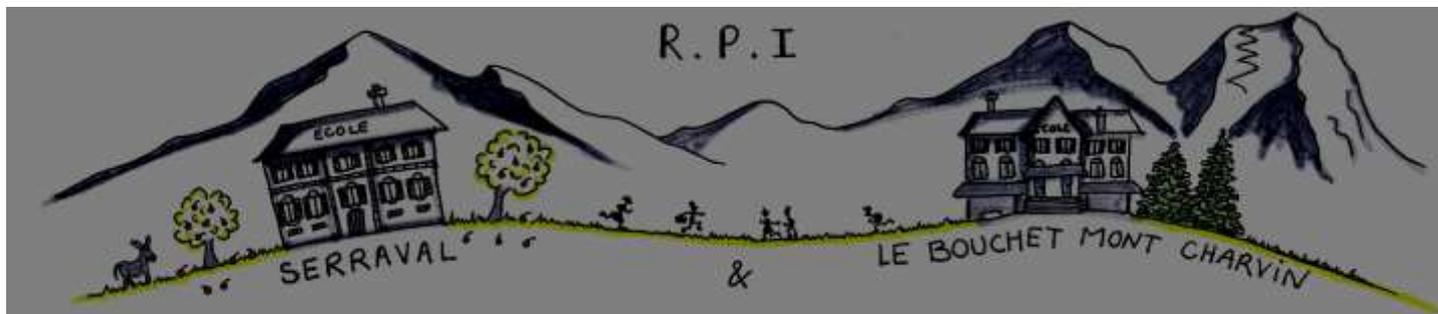
### Pour 1916

Cette année on va évoquer quelques infos sur **ces 3 soldats décédés** lors de la guerre de 1914-18, plus particulièrement en **1916**, toujours en les reliant à de la parenté connue.

**BLANC GARIN Paul** né le 11 07 1878 au Bouchet, fils de Emile (ancien Maire) et Marie Veyrat Penney du Lavoir. Soldat 2<sup>me</sup> Classe **au 14<sup>ème</sup> Escadron du Train des Equipages Militaires**, il meurt de maladie contractée à l'armée, le 26 Janvier 1916, à l'Hôpital de **Raon l'Etape** (Vosges), d'une Tuberculose pulmonaire. C'était le l'oncle du Charles Blanc Garin, Poilus mort en 1914, et le grand oncle aussi de Gérard et Patrick du Lavoir.

**CHATELAIN CADET Laurent** né le 19 11 1869 au Terrel, fils de Jean et Marie Chatelain Cadet. Marié en 1899 avec Marie Angeline Golliet, il habitait aux Dzeures, et était déjà père de 2 enfants. Soldat 2<sup>ème</sup> Classe **au 119<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie**, il meurt de blessures de guerre le 31 Mars 1916 à l'ambulance 244 à **Pierrefonds** (Oise). C'était le grand père de Victor Chatelain de Marceau qui allait à l'Alpage du Plan du Tour, et de ses cousines Laure Martin du chalet des Dzeures, Reine et Christiane Demaison.

**VEYRAT MASSON François Célestin** né le 16 06 1889 au Chef-lieu, fils de Pierre "au Bedeau" et de Victoire Saillet. Soldat 2<sup>ème</sup> Classe **au 22<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains**, il meurt de maladie contractée au Front, le 6 Juin 1916 à l'Hôpital complémentaire Bondonneau **vers Montélimar** (Drôme), d'une méningite tuberculeuse. C'est le grand oncle des Bianco de Champs Blonds à Faverges, cousin éloigné des Favier de Thônes. Il avait un frère **Félix** né en 1893 qui mourra des suites de cette même guerre. Philippe SALIGER-HUDRY



## Présentation

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Serraval et du Bouchet-Mont-Charvin, dirigé par Mme Tilloloy, compte 5 classes réparties sur les deux communes.

A Serraval sont accueillis les enfants de maternelle, dans les classes de Mme Richard et M. Bougeard (PS/MS) et Mme Bibollet (GS/CP).

Ils sont aidés par deux Atsem, Mme Duret et M. Tissot.

Dans la 3<sup>ème</sup> classe (préfabriqué), Mmes Tilloloy et Ponceau enseignent aux CP/CE1.

Au Bouchet, Mme Tilloloy et M. Harzo ont en charge les élèves de CE2/CM2 et Mme Zuccone les CE2/CM1.

Nous disposons d'une AVS qui s'occupe d'un enfant du Bouchet.

Les repas sont préparés par Mmes Susillon et Boisier dans chacune des cantines et le périscolaire est assuré par Mmes Gény-Dumont et Duret.



## Nos projets...

La classe de Mme Richard et M. Bougeard va faire des sorties neige cet hiver et des rencontres sportives inter-classes avec les communes avoisinantes dans le cadre de l'USEP au printemps.

Les classes de GS/CP et CP/CE1 font actuellement un cycle de natation à la piscine d'Ugine et feront du ski de fond au Grand Bornand en mars. Elles ont également prévu de mener un travail autour du métier de berger et de continuer le jardin de Serraval.

Les deux classes de CE2/CM1/CM2 du Bouchet ont fait des cabanes cet automne et dévalent les pistes de la Croix-Fry/Merdassier en ce mois de janvier.

### Financés, grâce :

#### Aux manifestations organisées par le Sou des Ecoles :

Vide grenier au Bouchet

Fête de l'âne et de la pomme à Serraval

Vente de calendriers de l'Avent, de cases-vin

Veillée d'autrefois au Bouchet

Fête de fin d'année à Serraval



Le Sou des écoles est une association de parents d'élèves régie par la loi 1901 à but non lucratif regroupant les élèves des écoles de Serraval et du Bouchet-Mont-Charvin.

L'association organise des projets festifs et lucratifs, afin de financer une grande partie des projets pédagogiques portés par les enseignants des deux écoles : sorties sportives, culturelles ou éducatives à l'extérieur de l'école, mais également grâce à la présence d'intervenants extérieurs au sein de l'école.

Nos manifestations incontournables sont, entre autre, La Fête de la Pomme et de l'Ane, la veillée d'autrefois et la fête de l'école, mais également d'autres animations, comme la vente de pizzas à emporter en partenariat avec l'Origan, de fleurs d'automne, de calendrier de l'Avent.

Cette année, d'autres manifestations sont envisagées, comme une pièce de théâtre et un loto. Nous espérons pouvoir mener à bien ces projets avec l'aide des bénévoles.

Les fonds récoltés lors de ces évènements permettent de financer une grande partie des activités extra scolaires des enfants.

Nous comptons donc sur la participation de tous à ces évènements !

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par mail à [soudesecoles.rpi74gmail.com](mailto:soudesecoles.rpi74gmail.com).

## MFR l'Arclosan

La MFR L'Arclosan accueille pour cette nouvelle année scolaire 118 jeunes, de la 4<sup>ème</sup> au Bac Professionnel Forêt.

Les Secondes Nature Jardin Paysage Forêt, en partenariat avec la commune et la MSA, vont mettre en place un projet sur Serraval : à savoir, la réhabilitation du Chemin de Praz du Feu, par son réaménagement ainsi que par la création d'un parcours d'interprétation, en installant des panneaux pédagogiques sur les particularités du site.

Les Terminales Bac Professionnel Forêt préparent un voyage d'étude au Danemark où ils découvriront la gestion forestière dans un autre contexte. Pour cela ils ont organisé une vente de sapins de Noël.

Le Conseil d'Administration et l'équipe de la MFR vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous invitent à consulter son site internet [www.mfr-arclosan.fr](http://www.mfr-arclosan.fr), ainsi qu'à ses portes ouvertes qui auront lieu les 19 et 23 mars 2016.

## Association des Vergers de la Vallée de Thônes

Notre association qui compte 56 adhérents s'implique beaucoup dans diverses manifestations :

En 2015, la première a eu lieu le 28 mars dans le verger de Mme Huguette Curt, situé à la sortie du village du Bouchet-Mont-Charvin, pour une démonstration de taille fruitière sous la conduite de messieurs G. Bal et R. Gobber. Elle a réuni 30 personnes qui ont appris les bons gestes pour réussir une taille efficace de leurs arbres.



En juin et septembre, lors des journées du patrimoine, la Maison de la Pomme et du Biscantin est restée ouverte de 15h à 18h pour recevoir le public afin d'en permettre la visite gratuite. Sur ces après-midi, on a reçu 40 visiteurs. Nous renouvellerons l'opération pour les journées du patrimoine de 2016.

Sur l'année 2015, le site a accueilli environ 1300 visiteurs dont 600 que pour la fête de la pomme et de l'âne. Mais ce nombre représente une baisse de 30% par rapport à la fréquentation de 2014, due essentiellement aux températures très élevées de cet été. Nous avons reçu aussi la visite du président de l'association « les Croqueurs de pommes » accompagné de bénévoles qui ont pu constater la bonne santé des arbres qu'ils avaient plantés à la maison de la pomme en 2007. L'entretien de ces fruitiers les a entièrement satisfaits.

Le premier dimanche d'octobre, c'est la fête de la Pomme et de l'Âne. Pour répondre à une forte demande, nous vendons ce jour-là des pommes fraîchement cueillies ; cette année encore ce fut un succès car nous en avons vendu 600 kg ! C'est aussi l'occasion d'organiser une opération « portes ouvertes » qui permet à un nombreux public de visiter gratuitement la maison de la pomme. Et de proposer à la vente, outre nos produits habituels (jus de pomme, biscantin, compote etc.), du boudin aux pommes et des beignets. L'atelier qui attire beaucoup de visiteurs est la démonstration de fabrication de jus frais par une équipe de bénévoles compétents.

Et cette année, nous avons proposé une nouvelle animation qui a beaucoup plu aux jeunes : le mur d'escalade.

Du 12 au 16 octobre, nous avons répondu présents pour participer à la semaine de découverte des saveurs des Aravis. Il s'agissait d'aller à la rencontre des élèves de maternelle et de primaire des écoles de La Clusaz, Entremont, Glapigny, les Villards sur Thônes et Le Grand-Bornand ainsi que ceux du collège « les Aravis » pour leur faire goûter différents produits afin de développer leur perception des différentes saveurs (sucré, salé, amer, acide) et leur faire comprendre que la dégustation d'un aliment passe par les 5 sens et que tous les goûts sont dans la nature. A voir la réaction des enfants et entendre les commentaires de leurs professeurs, ce fut un succès !

En fin d'année, l'association s'est impliquée encore, à la demande de « Saveurs des Aravis », en procédant lors du marché de Noël à une démonstration de pressage et dégustation de jus de pomme frais.

Toutes ces actions ne sont possibles que grâce aux adhérents qui nous apportent leur récolte et que nous tenons à remercier chaleureusement. En 2015, la collecte de fruits a eu lieu les 10- 17- 24 et 31 octobre et a permis d'envoyer 43 tonnes de fruits à l'atelier de fabrication. Nous avons ainsi réussi à fabriquer 13000 bouteilles de jus de pomme, 1500 compotes, 1800 bouteilles de vinaigre et nous espérons obtenir 12000 bouteilles de Biscantin (qui est encore en cours de fermentation). Une partie (environ 20%) de ces produits revient aux adhérents selon un taux d'échange qui est défini en assemblée générale (exemple : 1 bouteille de jus de pomme pour 10 kg de fruits apportés).



Nous souhaitons inciter les propriétaires de vergers à nous rejoindre pour continuer à faire vivre notre association.

Le Président

Benoît Clavel

## Le CABS (Centre d'animation du Bouchet-Mont-Charvin et Serraval)

Bonjour à toutes et à tous,

En quelques lignes, un résumé des manifestations entreprises cette année et celles à venir.



Année 2015

- Des soirées (ré) créatives à la bibliothèque de Serraval,
- La bibliothèque ouverte le dimanche matin,
- Une sortie de ski
- Les cours de danse avec Sylvie,
- Cours de guitare pour toutes et tous à la bibliothèque,
- La sixième édition du festival Tous Au Champ,
- La fête de la pomme et de l'âne avec la porte ouverte de la bibliothèque,

Nous remercions pour tous ces événements l'aide nécessaire de nos mécènes :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| - Les cars Blanc-Garin        | - Les mairies de Serraval et du Bouchet |
| - Beber TP                    | - Maçonnerie Cohendet                   |
| - Marais TP                   | - Bertholon Yan                         |
| - Charpente Thiaffey-Rencorel | - La petite épicerie                    |
| - Le Petit Ramoneur           | - STBJ transport                        |
| - Le Relais du Mont Charvin   | - L'Estancot                            |
| - Veyrat équipement           | - L'association Opération Nez Rouge     |
| - Dan élec                    | - L'EARL L'Aiguille                     |

Et tous les bénévoles qui malgré le peu de membres permettent d'animer le village grâce à leurs courages et leurs esprits de la fête.

Suite à l'assemblée générale du 29 Septembre 2015, le nouveau bureau est le suivant :

Président : Christian Bastard-Rosset

Trésorier : Béatrice Tissot-Rosset

Secrétaire : Alexandre Sourisseau

La nouvelle équipe du CABS remercie Stéphane Tissot et Julien Michel pour le travail accompli pendant de longues années au sein du bureau. Ils ont fait le choix de se retirer mais restent des membres actifs de notre association.

Nouveautés : « INFOS CABS ». Le CABS propose donc à tous ceux qui le désirent de les avertir par mail des différentes animations car il est parfois décourageant pour une association d'organiser une manifestation et de voir personne le jour J. Bien souvent malgré les affiches, les habitants du Bouchet Mont Charvin et de Serraval ne sont pas informés.

Pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un message à "association.cabs@laposte.net" (ce fichier ne sera utilisé que par et pour le Cabs). Nous demandons aussi aux différentes associations de nous faire parvenir leurs actualités, ainsi nous remplirons pleinement notre rôle de lien entre les habitants et les associations.

Nous vous souhaitons une bonne année et vous donnons rendez-vous en 2016 avec les animations habituelles : goûter de Noël, descente aux torches, sortie ski, festival....

## Le Club des Montagnards

Vous êtes les bienvenus

... au Club des Montagnards du Bouchet-Mont-Charvin.

Notre Club est ouvert à tous, un mercredi après-midi sur deux à la salle de l'ARBELOT. Chacun trouve son plaisir dans les différentes activités (Belote, tarot, Scrabble, rami, etc...) et tout le monde passe l'après-midi dans une ambiance amicale, en dégustant un bon chocolat chaud, un café ou tout autre gourmandise.

Venez donc nous rejoindre... La Présidente Madame Mireille MARTINOD  
Tél. : 04.50.02.94.92



## Saveurs des Aravis

**Saveurs des Aravis est une association qui rassemble et met en réseau des professionnels**, historiquement du domaine agro-alimentaire (producteurs, fromagers-affineurs, restaurateurs, commerçants) mais dans un futur proche d'horizons divers (artisanat, hébergeurs), **qui se retrouvent autour de valeurs collectives de recherche de qualité, d'accueil et de promotion du territoire**, dans une optique de développement local et durable.

Saveurs des Aravis, c'est aussi de multiples **actions de communication** auprès de tous types de public pour faire connaître le territoire, **ses** produits et ses traditions. L'association organise des Montées à l'alpage ouvertes au public, des animations dans les établissements scolaires et participe à différentes manifestations telles que le Palais Gourmand de Thônes ou encore la foire Saint-Maurice. **Nos professionnels ont donc à cœur de partager leurs valeurs et de transmettre leurs connaissances.**

C'est avec cette volonté que l'association a participé pour la 1<sup>ère</sup> fois à la Fête de la Pomme et de l'Ane à Serraval le 4 octobre 2015. Sous l'impulsion et avec l'implication d'un adhérent le GAEC « la Molloire », Virginie et Stéphane COHENDET, Saveurs des Aravis a proposé un stand bien achalandé de dégustation / vente de produits de ses adhérents : on pouvait y trouver des produits boulangers (dont du chocolat au lait des Aravis), des fromages de vache (reblochons fermiers, tomnettes au fenugrec, tomme, tomme au fenouil, faisselles), des fromages de chèvre (dont du chevrotin) et du saucisson de chèvre. Un bel étal qui représentait bien la diversité et la richesse des savoir-faire des Aravis.



Avait été également aménagée par Virginie dans la salle du catéchisme une exposition photos sur les alpages ainsi qu'une projection du film Challenge Alpes.

Enfin, l'association était représentée par un autre de ses adhérents, vedette de la fête de la Pomme et de l'Ane : la Maison de la Pomme et du Biscantin de Serraval.

**Un beau succès pour l'association, qui reviendra assurément et avec beaucoup de plaisir l'année prochaine !**

## L'Association Touristique du Charvin

### **Depuis un quart de siècle**

L'Association Touristique du Charvin s'est constituée il y a plus de 25 ans lors de la création du réseau de sentiers du Val Sulens. Une équipe de passionnés de la montagne, et d'amoureux de la vallée s'est lancé dans l'aventure sans trop savoir où cela allait les mener.

D'abord retrouver les anciens chemins ruraux, les débroussailler, les baliser et les faire connaître, ce ne fut pas une mince affaire.

Ensuite participer à l'organisation de nombreuses animations qui débutaient à cette époque (Tour de Sulens, Master des neiges entre autres) sans oublier les fêtes au village.

Enfin créer et animer un groupe de randonneurs qui s'est développé souvent hors de notre vallée d'origine, donnant naissance à deux autres clubs qui ont depuis essaimé loin du berceau natal.

### **Au gré des chemins :**

Même si les compétences et responsabilités de la randonnée évoluent, **l'entretien de nos chemins reste assumé**, soit directement par les services de la CCVT, soit par les soins de nos adhérents. Dans tous les cas, sentiers d'intérêt régional, communautaire ou local, l'ambition, l'engagement et le résultat nous permettent d'offrir sur le territoire de nos communes des sentiers de belle qualité.

Plus particulièrement cette année, les pluies torrentielles du printemps ont dégradé nos chemins, et bousculé nos passerelles. Le plus gros des dégâts a été réparé par l'équipe de bénévoles habituels.

La traversée de la rivière est sécurisée, mais il reste encore des interventions plus lourdes à réaliser avec des moyens importants pour assurer la sécurité à long terme des équipements.

On peut espérer que les pouvoirs responsables prendront en temps utile, les initiatives indispensables.



Recentrée sur sa vallée d'origine, et renouvelée, AT Charvin prend un nouvel élan. L'année 2015 s'est encore déroulée dans une ambiance généreuse avec un programme chargé tant du point de vue des randonnées que des diverses animations.

Les **randonnées proposées tout au long de l'année** (douces, sportives, raquettes...), demeurent ambitieuses, dynamiques mais surtout de vrais moments de partage. Avec une cinquantaine de randos du mardi et près de trente sorties du dimanche, l'offre permet à tous de profiter de nos paysages sous l'encadrement de nos animateurs labellisés Fédération Française de Randonnée Pédestre.



Même si l'AT Charvin met fin cette année à la reconduction du label « rando santé® », nos sorties du mardi, en demi-journée l'hiver, ou même pour une journée complète en été, sous la dénomination de « **rando douces** » continueront à être proposées et seront j'en suis sûr prisées par nos adhérents. N'hésitez pas à les retrouver pour entretenir votre forme et profiter de ce lien social dynamique dans les beaux panoramas de notre environnement !

Les randonnées du dimanche, plus ambitieuses, un peu plus montagnardes, s'adressent à des participants plus jeunes ou plus sportifs, mais sans jamais perdre de vue que la principale motivation c'est de partager une belle journée de convivialité en accord avec le milieu naturel.

Cette année encore, les adhérents ont pu se retrouver notamment lors de notre **repas de club de début août**. Nos autres événements, comme la participation de l'association aux différentes **animations et festivités locales** (vide grenier, fête de la pomme et de l'âne..) demeurent aussi suivis et alimentent la convivialité au cœur de notre association.

Notre souci constant, la formation des animateurs à la randonnée, à la conduite des groupes et à la sécurité se poursuit au sein de la FFRandonnée.

L'AT Charvin propose également à ses adhérents des **formations internes** (sécurité, environnement neige, topographie ...) et des sorties à thèmes notamment en hiver : initiation ski de fond, raquette de nuit ...

Animée par une équipe renouvelée et groupée autour de son président, AT Charvin poursuivra son action en 2016, en collaboration avec les autres associations

N'hésitez pas à nous rejoindre pour un moment, une randonnée ou plus, pour partager avec nous autour des valeurs d'amitié, de communauté et de générosité.

Bien à vous, le Bureau.



Retrouvez toutes nos activités & informations sur <https://sites.google.com/site/atcharvin/>



De graves problèmes sanitaires ont été diagnostiqués dans les ruchers de Haute-Savoie cette saison 2015 dans divers secteurs.

De trop nombreux propriétaires de ruches refusent ou négligent encore de se soumettre à l'obligation faite par la loi de les déclarer annuellement.

Or chaque colonie d'abeilles peut être un foyer de maladies contagieuses pour les ruchers environnants. C'est pourquoi il est indispensable aux services sanitaires apicoles de connaître les emplacements des ruches et leur propriétaire lorsque les épidémies se déclarent.

Nous vous remercions de nous aider à préserver ainsi la santé de nos abeilles indispensable à notre environnement.



Paul Gerfaux Président du Syndicat des apiculteurs de Haute-Savoie.

([paulgerfaux@aol.com](mailto:paulgerfaux@aol.com) ou 04.50.02.03.88)

## Déclaration annuelle obligatoire des ruches

En vertu de la loi 2009-967 article 33 (Grenelle de l'environnement)

Des articles L221-1 du code rural,

De l'arrêté ministériel du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles.

« Tout propriétaire de ruches et dès la première, est tenu d'en faire une déclaration chaque année en précisant le nombre et leurs emplacements, selon les modalités définies par instruction du Ministre chargé de l'agriculture.

Un récépissé de déclaration sera délivré en retour aux intéressés pour être joint à leur registre d'élevage. »

La télé-déclaration de la détention et de l'emplacement des ruches est conseillée sur le site internet <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>



Ou

A l'aide du site du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie : [www.syndapi74.fr](http://www.syndapi74.fr) qui communique les informations nécessaires et adresses complémentaires pour réussir cette déclaration.



La Farandole de Manigod est une association gérée par des parents bénévoles qui par leur investissement permet d'offrir un accueil de qualité à vos enfants. Le bureau composé de 8 à 10 membres recherche toujours de nouveaux parents prêts à s'engager dans l'association et d'assurer ainsi sa pérennité.



N'hésitez pas à prendre contact !

Le Centre de Loisirs, situé à l'école de Manigod à une capacité d'accueil de 20 enfants âgés de 3 à 6 ans et de 20 enfants âgés de 6 à 11 ans. Il est ouvert tous les mercredis (repas + après-midi) et pendant les vacances scolaires de 8h à 18h. Fermeture une semaine à Noël et 4 semaines au mois d'Août.

Nous accueillons les enfants de Manigod, du Bouchet-Mont-Charvin, de Serraval, des Clefs nous organisons un ramassage pour ces communes.

L'équipe d'animation met tout en oeuvre pour permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre attrayant et sécurisant. A partir du projet éducatif de l'association :

- Accueillir les enfants de tous horizons dans le respect du droit à la différence ;
- Permettre à l'enfant de construire un projet commun pour devenir acteur de ses loisirs et de ses vacances ;
- Proposer une action éducative en complément des parents et de l'école ;
- Favoriser l'échange entre l'équipe pédagogique et les parents.



L'équipe se réunit régulièrement pour réfléchir sur la mise en oeuvre du projet pédagogique, sur les différents rôles et responsabilités de l'animateur et sur la construction des projets d'animations.

Par la diversité des animations proposées, la mise en place de grands jeux basés sur l'imaginaire, de sorties variées, nous apprenons aux enfants à vivre en collectivité dans le respect des règles et de chacun.

L'équipe d'animation.

**Association « La Farandole de Manigod » Centre de Loisirs**  
**Chef-lieu 74230 MANIGOD Tel : 06.71.79.56.21 cldemanigod@Yahoo.fr**



### **Connaissez-vous l'ADMR des Vallées de Thônes ?**

C'est une association locale (membre d'une fédération départementale) qui propose un service d'aide à domicile en cas de :

Maladie, grossesse, accident du travail, naissance, convalescence, fatigue, handicap, contraintes familiales liées à la vie professionnelle, soucis de « jeunesse » rencontrés par les seniors.

Elle intervient sur le territoire de 9 communes : Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Thônes, Les Clefs, Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin, Manigod et Les Villards/Thônes.

### **Organisation de l'ADMR.**

Les bénévoles :

- Président (e)
- Responsable dossiers, relations familles
- Responsable relations avec le personnel
- Responsable relations vie sociale
- Responsable portage de repas
- Responsable budget

Les salariées :

**2 secrétaires** en charge de la gestion du personnel et du fonctionnement quotidien.

**33 à 35 salariées d'intervention**, à temps partiel majoritairement

- aide à domicile : 16
- employée à domicile : 5
- auxiliaire de vie : 10
- animatrice périscolaire : 2
- livreuse du portage de repas : 1

#### **Pour nous contacter :**

Une seule adresse :

ADMR, 3 rue du Lachat à Thônes

Un seul numéro : 04 50 63 13 46

## **L'histoire du Bouchet-Mont-Charvin**

Notre village a suivi bon nombre d'évolution au fil des siècles, pour garder l'histoire de notre patrimoine, il est demandé à l'ensemble de la population de participer à la sauvegarde des photos, cartes postales ou autres documents.

Notre ami Roland CURT, participe activement et méthodiquement à la collecte de ces documents, dans le cas où vous seriez en possession de documents, merci de les déposer en mairie pour les scanner, ils vous seront remis dans leur intégralité.

Une exposition sera proposée à la population après montage.

Merci pour votre participation.

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN (Hte-Savoie) — Vue Générale

## Fêtes et Cérémonies

La vie au sein de notre commune est preuve de bonne santé avec des associations participatives

Voici une petite rétrospective de nos activités sur 2015

Mardi 17 février 2015	Soirée vin chaud
Mardi 24 février 2015	Soirée vin chaud
Samedi 11 et dimanche 12 avril	Rallye de Faverges
Samedi 18 avril 2015	La complainte
Vendredi 08 mai 2015	Cérémonie au monument aux morts
Vendredi 19 juin 2015	Manœuvre inter-centres des sapeurs-pompiers
Samedi 20 juin 2015	Trail Aravis
Samedi 15 août 2015	Ball Trap et bal populaire
Dimanche 13 septembre 2015	Vide grenier
Samedi 24 octobre 2015	Soirée Gospel en l'église
Samedi 14 novembre 2015	Pièce de Théâtre à la salle polyvalente
Samedi 19 décembre 2015	Veillée d'autrefois

Voici le panel des animations réalisées sur notre commune durant l'année 2015.



Un grand remerciement à l'ensemble des associations, aux bénévoles qui ont largement contribué à la réussite de ces divertissements. Il est regrettable de ne pas trouver une mobilisation de la part de nos habitants du Bouchet-Mont-Charvin.



## Les Dangers du Monoxyde de Carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz qui peut être mortel.

Il ne sent rien, ne se voit pas, il est non irritant (DANGER)

100 personnes, c'est le nombre moyen de personnes qui meurent du fait d'émanation de monoxyde de carbone (CO) chaque année en France.

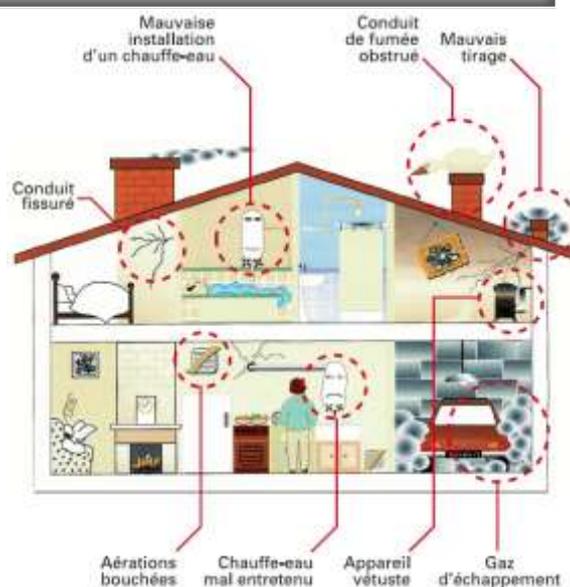
Un nombre qui concerne principalement les chauffages défectueux dans les appartements. Tout est dans l'entretien des appareils de chauffage et la bonne ventilation des locaux.

### Quelques conseils :

- ❖ Faire vérifier systématiquement par un professionnel avant chaque hiver les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée.
- ❖ Aérer les pièces tous les jours.
- ❖ Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement.
- ❖ Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint de façon continue.
- ❖ Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant.
- ❖ Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils qui ne sont pas conçus pour cet usage, comme une cuisinière, un braséro, ou un barbecue.

### Les manifestations de l'intoxication au monoxyde de carbone

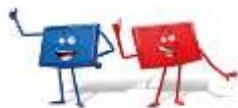
Maux de tête ° Vertiges ° Nausées ° Trouble de la vision ° Vomissement °



## LA TNT HD arrive le 05 avril 2016

Fatigue musculaire ° Perte de connaissance

**Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, voici le mode d'emploi pour capter vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.**



### Certains téléviseurs pourraient afficher un écran noir !

Voici toutes nos explications pour vérifier que votre poste sera toujours compatible

- Certains téléviseurs, achetés avant 2012 et non compatibles TNT HD/MPEG-4, ne seront plus adaptés pour recevoir les programmes via les antennes râteau. Il sera possible d'acheter un petit adaptateur à partir de 25 à 30 €. Ceux bénéficiant de la télévision via une box ADSL seront épargnés. Pour le satellite et le câble, il est conseillé de se renseigner auprès de son opérateur.
- Comment savoir si son téléviseur pourra fonctionner sans adaptateur après le 05 avril 2016 ?

Il suffit, par exemple, de se positionner sur Arte (canal 7 ou 57 de la TNT) et de vérifier que le logo Arte **HD** apparaît.

- Même les téléviseurs compatibles sont concernés par ce changement.



Ceux qui reçoivent la télévision via une antenne râteau et qui ont un équipement compatible devront eux aussi effectuer une petite manipulation technique, au matin du 05 avril : faire une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

## Attention aux appels téléphoniques frauduleux !

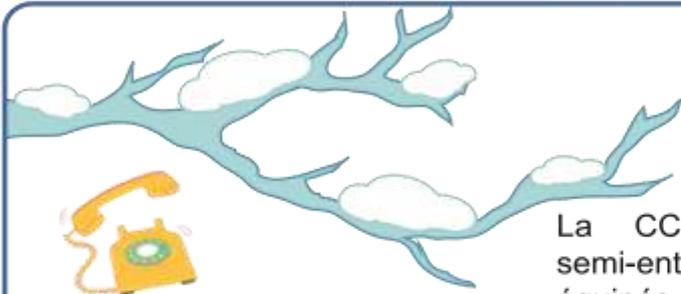
Votre Commune vous alerte sur une pratique malveillante en vigueur actuellement dans la région : les appels téléphoniques frauduleux.

Un appel téléphonique prétextant une consommation excessive (électricité, eau, gaz, téléphone...) ou une prétendue livraison vous invite à contacter un numéro de téléphone pour obtenir de plus amples informations ?

Soyez vigilant ! Cet appel peut être malveillant.

Les numéros spéciaux commençant par 0 81x, 0 82x ou 0 89x sont des **numéros à tarification "surtaxée"** (voir le site d'information de l'ARCEP, autorité de régulation des télécoms sur [www.telecom-infoconso.fr](http://www.telecom-infoconso.fr)).

En cas de doute, nous vous recommandons **d'utiliser les coordonnées téléphoniques ou électroniques indiquées sur la facture de votre opérateur pour le contacter.**



## QUOI DE NEUF ?

La CCVT installe de nouveaux conteneurs semi-enterrés sur le territoire. Ces conteneurs étant équipés de tambours, nous vous remercions de bien vouloir veiller à utiliser des sacs de 80 litres maximum.



**Un conseil,  
Une question,  
Une remarque :**

**LA LIGNE DU TRI  
04 50 32 17 35**



## REDUISONS NOS DECHETS VERTS

**30% de nos déchets sont des déchets biodégradables qui peuvent être facilement valorisés en ressources pour le jardin.**

Le traitement des déchets verts coûte à la collectivité 65 000 euros par an.

Les déchets de jardin peuvent être valorisés :

- **Dans un poêle, un barbecue ou une cheminée** : Vous pouvez utiliser les produits de taille, en bûches ou sous forme de petits fagots, pour l'allumage de votre poêle, barbecue ou cheminée.
- **En paillage** : Etalés aux pieds de vos plantations, les feuilles, tontes de pelouse et produits de tailles broyés protègent le sol et nourrissent les plantes naturellement. Très facile à réaliser, le paillage est une solution idéale pour valoriser vos déchets verts.
- **En mulch** : Otez le panier de votre tondeuse et laissez l'herbe coupée sur votre gazon. L'appauvrissement en matière organique dû à la tonte sera ainsi compensé !
- **En compost** : Pratiquement tous les résidus organiques peuvent être valorisés par compostage : déchets de jardin et déchets de cuisine compostés vous permettront d'obtenir un amendement organique de qualité pour vos plantes.

**Finis les  
allers-retours en  
déchetterie !**



**Composteurs  
en vente à la CCVT  
au tarif de  
20,40 €**

# STOP AUX DECHETS SAUVAGES

Des déchets de toutes sortes sont bien trop souvent déposés à coté des conteneurs de collecte sélective.

Ces déchets sauvages dénaturent notre paysage et demandent du temps de collecte et de nettoyage supplémentaire.

En adoptant une attitude responsable et citoyenne, vous limiterez les coûts de collecte, contribuerez à l'amélioration de votre cadre de vie et au respect de l'environnement.

**Les encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, gros cartons, gravats, bois, textiles, mobilier, ferrailles, piles et batteries, pneus, huiles, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...) doivent être déposés en déchetterie aux heures d'ouverture.**



## QUELQUES REGLES POUR EVITER LES ERREURS DE TRI

Les erreurs de tri compromettent le bon fonctionnement des opérations de collecte, de tri et de recyclage des déchets. Le coût engendré par les erreurs de tri s'est élevé à près de 20 000 euros pour l'année 2014.

Vous trouverez ci-après quelques rappels pour éviter les erreurs de tri :

### - **DÉCHETS EN PLASTIQUE :**

**Seuls les bouteilles et flacons sont à déposer dans les conteneurs jaunes.**

Tous les autres déchets en plastique (boîtes, sachets, films d'emballage, blisters, pots de yaourt...) ainsi que les barquettes en polystyrène sont à mettre dans les conteneurs marrons « ordures ménagères ».



### - **CARTONS :**

**Les cartons sont des déchets recyclables. Ils ne doivent pas être mélangés aux ordures ménagères qui sont incinérées.**

Les petits cartons peuvent être déposés dans les conteneurs jaunes, à condition qu'ils soit pliés ou écrasés. Les gros cartons doivent être déposés en déchetterie afin qu'ils puissent être recyclés.



### - **POLYSTYRENE :**

**Le polystyrène n'est pas recyclable. Il est impératif de séparer le polystyrène et le carton.** En petite quantité, il peut rejoindre les ordures ménagères. En grande quantité, il doit être apporté en déchetterie.



### - **CAGETTES EN BOIS :**

**Quand cela est possible, optez pour le réemploi des cagettes (combustible, contenants, etc.)** Si vous ne pouvez pas les réutiliser, les cagettes en bois doivent être déposés aux ordures ménagères.



## Incivilités au Bouchet-Mont-Charvin



Notre commune compte 242 habitants (source INSEE de 2016), il est regrettable que dans une petite commune comme la nôtre qui paraît très paisible que l'on trouve des comportements déplorables de la part de certaines personnes, habitants, vacanciers ou gens de passage.

- Ordures en dehors des conteneurs !
- Tri sélectif non réalisé !

- Dépôts de végétaux en bordure des voies communales !
- Soirée du type « rave-party » avec ordures maintenues sur les lieux !
- Véhicules en état de délabrement sur des terrains privés ou domaine public !
- Dépose de vieux matériels dans les talus !
- Stationnement gênant sur les voies communales et en bordures de vos accès !
- Etc...

Sachez que nous sommes également observés par les services de l'état ; ONEMA, police de l'eau-Gendarmerie – ONF - CCVT – DDT - etc.

Par de tels agissements vos impôts ne vont cesser d'augmenter en raison des traitements et enlèvements des matériaux.

La conjoncture est déjà difficile, ne vous la compliquez pas d'avantage.

## Relais itinérant assistants maternels et parents

Créé en 2014, le Relais Assistants Maternels et Parents est un service de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. C'est un lieu d'information neutre et gratuit qui s'adresse aux parents, aux assistants maternels agréés indépendants « du particulier employeur » et aux personnes désirant devenir assistant maternel.

Le Relais est financé par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF).

Vous êtes parents ou futurs parents

Le Relais vous propose :

- De vous informer sur les différents modes d'accueil des enfants sur le territoire intercommunal,
- De vous transmettre la liste des assistants maternels,
- De vous accompagner dans vos démarches administratives et réglementaires de particulier employeur d'un assistant maternel agréé.

Vous souhaitez devenir assistant maternel ?

Si le métier vous intéresse, le Relais vous informe sur les conditions d'accès et d'exercice de ce métier (agrément, formation, rémunération...)

A la demande de la Caisse Nationale d'allocations Familiales, les relais élargissent leurs missions aux personnes employées au domicile des parents.

Garde d'enfant à domicile, n'hésitez pas à vous faire connaître du Relais pour bénéficier des différents services proposés.

**Accueil téléphonique** : lundi et jeudi de 13h30 à 17h30

**Rendez-vous personnalisés** : Espace Ressource – Rue Pierre Bienheureux – 74230 Thônes (bâtiment situé à côté du secours populaire, en face de la Régie d'électricité)

**Courrier** : Relais Assistant Maternel et Parent Itinérant CCVT 3 rue du Pré de foire – 74230 Thônes

**Tél** : 0622453038

**Mail** : ramcvt.fr

**Responsable animatrice** : Claudine Barrucand



*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents du Bouchet-Mont-Charvin,*

DRION Nino, Sébastien

MALFROID Juliette

*Nous souhaitons beaucoup de bonheur aux jeunes mariés,*

DAGUIN Jérémie et LAMY Caroline

*Toutes nos condoléances aux familles de*

MARIETTI Gérard, Raymond

VEYRAT-PENNEY Maurice, Francis dit « Mice »

Ce bulletin municipal annuel est édité par la Mairie du Bouchet-Mont-Charvin. Les textes et photos insérées par les Associations et autres participants extérieurs restent sous leur entière responsabilité et ne peuvent en aucun cas engager le crédit ni la responsabilité de la commune. Crédit photos : Mairie du Bouchet-Mont-Charvin / Les Associations /

# INFORMATIONS PRATIQUES

## LES SERVICES

◆ **Mairie** : Tél. 04-50-27-50-77

Mail : [accueil@bouchet-mont-charvin.fr](mailto:accueil@bouchet-mont-charvin.fr)

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 14h-17h30.

◆ **Trésorerie de Thônes** : Tél. 04-50-32-75-10. Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h15-16h.

Mercredi matin : 8h30-12h, fermé le mercredi après-midi et le samedi.

◆ **Gendarmerie de Thônes** :

Tél. 04-50-02-00-24 (24h/24h).

Bureaux ouverts du lundi au vendredi :

8h-12h et 14h-18h.

Samedi, dimanche et jours fériés :

9h-12h et 15h-18h.

◆ **Office de Tourisme de Thônes-Val Sulens** :

Tél. 04-50-02-00-26.

De septembre à juin, du lundi au samedi :

9h - 12h et 14h - 18h.

Juillet et août, du lundi au samedi :

9h-12h30 et 14h-18h30.

Dimanche : 10h-12h et 17h-19h.

◆ **Bibliothèque de Serraval** :

Vendredi 16h-17h.

Dimanche 10h-12h.

◆ **Périscolaire de Serraval** :

Tél. 04-50-27-51-44.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h-8h20

et de 16h-18h30 uniquement en période scolaire.

◆ **Maison de la Pomme et du Biscantin** :

Tél : 04-50-44-66-96

Horaires d'ouverture :

Juillet et août : du lundi au vendredi 15h00-18h00.

Autres vacances scolaires (toutes zones) : du mercredi au vendredi 15h00-18h00.

Hors vacances scolaires : le vendredi 15h00-18h00.

◆ **ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural des Vallées de Thônes** : Tél./fax 04-50-63-13-46.

Maison des Services - 3 rue du Lachat.

◆ **SSIAD Service de Soins Infirmiers à Domicile** :

Tél. 04-50-64-61-33.

◆ **C.C.V.T. Communauté de Communes des Vallées de Thônes** : Tél. 04-50-32-13-59. Maison du Canton - 4 rue du Pré de Foire.

◆ **Opération Nez-rouge en Haute-Savoie** :

Tél. 0800-802-208 (numéro vert).

◆ **Déchetterie Serraval**

Tél. 04-50-27-50-87. Lundi de 14h30-17h30 et samedi 9h-12h.

◆ **Déchetterie Thônes**

Lundi au vendredi 13h30-18h et samedi 8h-12h et 13h30-18h

◆ **Chenil Intercommunal Thônes**

Lundi au vendredi, 8h à 14h30.

◆ **RAM : Réseau d'Assistants Maternelles.**

Sur RV Lundi & Jeudi 13h30 à 17h30. Tél. 06.22.45.30.38

## PÔLE MEDICO-SOCIAL

◆ **Secrétariat et permanences sociales**

Maison du Canton - 4 rue du Pré de Foire – Thônes

Tél. 04-50-02-07-19.

Du lundi au jeudi : 8h45-12h et 13h45-17h30.

Le vendredi : 8h45-12h.

◆ **Assistants sociales** :

Conseil Général uniquement sur RDV

M.S.A. les 2ème et 4ème mardis du mois

de 14h à 16h sans RDV.

◆ **Consultation jeunes enfants**

Pédiatre uniquement sur RDV.

Puéricultrice le jeudi de 14h à 16h sans RDV.

◆ **Sage-femme**

Visites à domicile ou au pôle social sur RDV.

Tél. 04-50-33-20-04.

◆ **Caisse d'allocations Familiales**

Permanence une fois par mois sur RDV.

◆ **C.R.A.M. Retraite**

Permanence le 3ème lundi du mois

sans RDV de 9h-11h30

et sur RDV l'après midi. Tél. 08-21-10-69-10.

◆ **Mission Locale pour les Jeunes** :

Les 1er et 3ème mardis du mois de 9h à 11h30 sur RDV.

## ALLO SERVICE PUBLIC

Pour toute information rapide et fiable à toute

demande de renseignement administratif,

un numéro d'appel unique :

**le 3939 (0,12€/mn) ou [www.service-public](http://www.service-public)**

